

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 810-1

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Damien, le 21 avril 2026 :

**Règlement 810-1 – modification du règlement numéro 810  
concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant  
certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

Ce règlement a pour but de modifier le pouvoir d'autorisation de dépenser et de passer des contrats du superviseur des travaux publics.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 6850, chemin Montauban, aux heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Damien, ce 24 avril 2026.



Hugo Allaire  
Greffier-trésorier